ECE/BATUMI.CONF/2016/1

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPEUN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPEОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫგარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

 Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Batumi (Géorgie)
8-10 juin 2016

 Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale16 mars 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Ouverture de la Conférence et adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence

 Qui se tiendra à Batumi, à l’hôtel Sheraton et à l’hôtel Hilton
et s’ouvrira le mercredi 8 juin 2016 à 9 h 30

 I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la Conférence et adoption de l’ordre du jour.

2. Le volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030 : aller de l’avant dans la région paneuropéenne :

a) Accords multilatéraux relatifs à l’environnement, mécanismes, politiques et institutions à l’appui du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ;

b) Suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne.

3. Vers une nouvelle société : dix ans d’éducation en vue du développement durable.

4. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne.

5. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé.

6. Présentation des résultats des débats thématiques.

7. Adoption des textes issus de la Conférence.

8. Clôture de la Conférence.

 II. Annotations

1. La huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » se tiendra à Batumi (Géorgie), du 8 au 10 juin 2016. Elle est organisée conformément aux dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/S/152, annexe I et Corr.1). Le Comité des politiques de l’environnement (le Comité) de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a été chargé d’organiser les préparatifs. Les procédures d’organisation de la Conférence ministérielle de Batumi, présentées dans le document ECE/CEP/2014/15 adopté par le Comité en 2014, serviront de guide pour ces préparatifs.
2. La Conférence ministérielle de Batumi mènera ses travaux en suivant la règle ci‑après : « Plus pur, plus vert, plus futé ! ». Un événement culturel sera organisé par le pays hôte le 7 juin dans la soirée. L’ouverture de la Conférence pourra être précédée d’une brève manifestation sur un thème en rapport avec une conférence plus respectueuse de l’environnement à l’intention des chefs de délégation, qui sera organisée par le pays hôte, comme leur venue à pied ou à bicyclette jusqu’au lieu de la Conférence, par exemple. La Conférence offrira des possibilités de constituer des réseaux et d’organiser des réunions bilatérales entre ministres, y compris sur des thèmes qui ne sont pas inscrits à son ordre du jour.
3. Une photo de groupe des chefs de délégation sera prise le 8 juin, après la séance du matin, entre 12 h 30 et 13 heures.
4. L’organisation des travaux de la Conférence est exposée en détail dans le document ECE/BATUMI.CONF/2016/3. Tous les documents et autres pièces de la Conférence seront publiés sur le site Web de la CEE consacré à la Conférence[[1]](#footnote-2). D’autres informations, dont le calendrier des manifestations organisées en marge de la Conférence, seront publiées sur le site Web du pays hôte[[2]](#footnote-3).

 1. Ouverture de la Conférence et adoption de l’ordre du jour

 Mercredi 8 juin, 9 h 30-10 h 30

1. Un représentant de haut niveau de la Géorgie ouvrira la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». Suivront alors les observations liminaires du Président de la Conférence et les discours de bienvenue de représentants de haut niveau de la République autonome d’Adjara, de la CEE et du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). Une déclaration sera prononcée à l’occasion du vingt-cinquième anniversaire du processus « Un environnement pour l’Europe ».
2. Les participants seront invités à adopter l’ordre du jour de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ».

 Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/1).

Organisation des travaux de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/3).

 Document d’information

Liste des documents et autres pièces de la Conférence (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/3).

 2. Le volet environnemental du Programme de développement durable
à l’horizon 2030 : aller de l’avant dans la région paneuropéenne

 a) Accords multilatéraux relatifs à l’environnement, mécanismes, politiques
et institutions à l’appui du Programme de développement
durable à l’horizon 2030

 Mercredi 8 juin, 10 h 30-12 h 30

1. La séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence. Les ministres réfléchiront au rôle que pourraient jouer les accords multilatéraux relatifs à l’environnement, les études de performance environnementale, l’Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, les centres régionaux pour l’environnement et d’autres instruments lorsqu’il s’agit de soutenir et de renforcer les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). De plus, les acteurs des Actions pour l’eau d’Astana feront part de l’expérience qu’ils ont acquise en participant à cette initiative lancée à Astana en 2011.
2. La séance sera organisée sous la forme d’un débat entre ministres, dirigé par un animateur. Des représentants de haut niveau du secteur privé et de la société civile prendront également part au débat. Afin de faciliter la préparation du débat et les échanges qui auront lieu pendant la séance, les ministres seront invités à réfléchir à la manière dont l’un ou plusieurs des instruments mentionnés ci-dessus seront utilisés de façon à étayer les efforts déployés pour réaliser l’un ou plusieurs des objectifs de développement durable, notamment en renforçant l’intégration et la coopération intersectorielle. À cet égard, les ministres seront invités à appuyer leur intervention sur l’exemple concret d’une nouvelle action ou initiative qui illustre la manière dont le ou les instruments seront utilisés pour renforcer la coopération intersectorielle en vue de la réalisation du ou des objectifs de développement durable.
3. Les ministres seront invités à renouveler l’engagement qui a été pris de participer à ces divers instruments et de les mettre en œuvre.
4. La séance se terminera par une cérémonie organisée pour célébrer le Programme d’études de performance environnementale de la CEE qui est mis en œuvre avec succès depuis vingt ans et le préparer à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

 Documents

Rapport final sur la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana : œuvrer à une meilleure gestion de l’eau (ECE/BATUMI.CONF/2016/10).

 Document d’information

Inventaire des processus et des activités du sous-programme « Environnement » qui aident les pays à atteindre les objectifs de développement durable (ECE/BATUMI.CONF/ 2016/INF/1).

 b) Suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne

 Mercredi 8 juin, 15 heures-16 h 30

1. La séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence. Les participants examineront les progrès accomplis en ce qui concerne le développement du Système de partage d’informations sur l’environnement (SEIS) à l’échelle de la région paneuropéenne et la mise en place d’un processus d’évaluation périodique de l’environnement visant à suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne, conformément à l’engagement pris par les ministres à Astana en 2011.
2. Les participants examineront les principales conclusions de l’évaluation régionale européenne de la sixième édition du rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, dans le cadre d’un débat dirigé par un animateur. Afin de faciliter les échanges, quelques questions seront préparées, compte tenu des principales conclusions du rapport en ce qui concerne l’avenir de la région européenne[[3]](#footnote-4).
3. Les ministres seront invités à renouveler l’engagement qui a été pris de mettre en place un processus d’évaluation périodique de l’environnement fondé sur le SEIS, étant donné qu’il s’agit aussi d’un moyen efficace de faire avancer le Programme de développement durable à l’horizon 2030.

 Documents

Rapport concernant l’état d’avancement de la mise en place du Système de partage d’informations sur l’environnement devant favoriser l’établissement périodique de rapports dans la région paneuropéenne (ECE/BATUMI.CONF/2016/8).

Résumé des principales conclusions et orientations de l’évaluation régionale européenne présentée dans le sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial (ECE/BATUMI.CONF/2016/9).

 Documents d’information

Procédure d’évaluation périodique de l’environnement fondée sur le Système de partage d’informations sur l’environnement (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/15).

Cibles et indicateurs de résultats permettant de mesurer les progrès accomplis dans le développement du Système de partage d’informations sur l’environnement dans l’ensemble de la région paneuropéenne (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/16).

 3. Vers une nouvelle société : dix ans d’éducation en vue
du développement durable

 Mercredi 8 juin, 16 h 30-18 heures

1. La Réunion de haut niveau des Ministères de l’environnement et de l’éducation débutera par les observations liminaires des coprésidents du débat consacré à l’éducation en vue du développement durable. Les participants étudieront les progrès réalisés en la matière, fruits des dix années d’application de la stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable.
2. Dans le cadre d’une séance plénière et d’un débat, les ministres de l’éducation et de l’environnement décideront des mesures à prendre pour faire avancer l’éducation en vue du développement durable dans la région, à titre de contribution au Programme d’action global pour l’éducation en vue du développement durable et au Programme de développement durable à l’horizon 2030.
3. La séance se terminera par une invitation adressée aux ministres de l’éducation et de l’environnement à adopter la Déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable, y compris le cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l’éducation en vue du développement durable.

 Documents

Projet de déclaration ministérielle de Batumi sur l’éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/L.2).

Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/11).

 Documents d’information

Apprendre les uns des autres : réalisations, difficultés et marche à suivre. Troisième rapport d’évaluation de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/17).

Dix ans de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/18).

 4. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement
dans la région paneuropéenne

 Jeudi 9 juin, 10 heures-13 heures

1. La séance commencera par les observations liminaires du Président du premier débat thématique consacré à une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne. Un enregistrement vidéo présentant des témoignages sur l’économie verte sera projeté. Une déclaration sera faite par une personnalité éminente qui mettra l’accent sur l’importance de l’économie verte dans la pratique.
2. Le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement sera présenté par le Président du Comité en tant que moyen de progresser vers une économie verte dans la région. Les ministres seront invités à approuver le Cadre stratégique, qui a été adopté par le Comité des politiques de l’environnement à sa session extraordinaire en février 2016.
3. L’Initiative de Batumi pour une économie verte, dans laquelle les pays et organisations, publiques et privées, intéressés prennent des engagements en vue de la mise en œuvre du Cadre stratégique, sera lancée lors d’une cérémonie[[4]](#footnote-5). Les ministres seront invités à accueillir favorablement l’initiative et à inviter à leur tour les pays et autres parties prenantes à honorer leurs engagements et à informer le Comité des politiques de l’environnement des progrès accomplis. Une vidéo sur l’économie verte élaborée par l’ECO-Forum européen sera projetée.
4. Après la partie plénière de ce débat thématique, la Conférence sera séparée en deux séances parallèles pour un débat dirigé par un animateur sur la question d’une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne. Le débat se déroulera dans le cadre d’une table ronde multipartite. Les deux séances porteront sur les mêmes questions, qui sont exposées dans le paragraphe 21 ci-après, mais, étant donné la diversité des participants, des perspectives différentes pourraient être présentées au cours des débats. Une synthèse des résultats sera présentée le dernier jour de la Conférence et intégrée dans le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.
5. Pour faciliter les travaux de la Conférence, un document thématique de base sur le passage à une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région a été élaboré conjointement par la CEE et le PNUE, en concertation avec l’Agence européenne pour l’environnement (AEE), l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu’avec des organisations participant au Mécanisme de coordination régionale pour l’Europe et l’Asie centrale. Les questions suivantes ont été élaborées par le Bureau du Comité des politiques de l’environnement afin d’orienter les discussions au titre de ce débat thématique :

a) **Perspectives et défis** : Quels sont les défis urgents que votre pays doit relever pour passer à une économie plus respectueuse de l’environnement ? Quels sont les effets positifs évidents, par exemple en matière d’emploi, de bien-être humain, de prospérité et de ressources naturelles, dus à l’introduction de politiques visant à rendre l’économie plus respectueuse de l’environnement ? Des arbitrages ont-ils été pris en compte dans l’élaboration des politiques, concernant par exemple les effets sur l’emploi, la justice sociale et l’investissement privé ?

b) **Solutions pour la durabilité** : Quelles approches se sont révélées les plus utiles pour promouvoir une utilisation plus efficace des ressources naturelles et pour réduire les pressions auxquelles celles-ci sont soumises (économie circulaire, innovation et initiatives écologiques dans le domaine de l’énergie, de la construction, de l’infrastructure des transports, de l’eau, des réformes fiscales, des normes et de l’étiquetage, par exemple) ? Quelles initiatives donnent actuellement de bons résultats ou doivent être lancées dans votre pays pour faire face aux difficultés et aux principaux obstacles, notamment à des modes de consommation et de production durables ?

c) **Mesures incitatives en faveur de l’écologie** : Quelles mesures incitatives concernant les procédures de passation de marchés publics durables, la fiscalité écologique et la suppression des subventions dommageables pour l’environnement, comme les subventions en faveur des combustibles fossiles, ont été mises en place et que peut-on faire d’autre ? Que fait votre pays pour encourager les investissements verts, y compris les investissements directs privés et étrangers et le transfert de technologies dans différents secteurs ?

d) **Coopération** : Quelles mesures pourrait-on prendre pour promouvoir davantage la coopération entre pays dans la région paneuropéenne afin de faciliter le passage à une économie verte, notamment dans le cadre du programme de développement pour l’après-2015 ?

1. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d’autres questions connexes seront traitées, selon qu’il conviendra, comme : l’agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l’environnement et certaines bonnes pratiques ; la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d’affaires et la société civile participent à une économie plus respectueuse de l’environnement dans leur pays ; et la réduction des risques pour l’environnement en tant qu’élément clef de définition de l’économie verte.

 Documents

Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement (ECE/BATUMI.CONF/2016/6).

Batumi Initiative on Green Economy (ECE/BATUMI.CONF/2016/13).

Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne (ECE/BATUMI.CONF/2016/4).

 Document d’information

Liste des mesures qui pourraient être prises en faveur d’une économie plus respectueuse de l’environnement (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/21).

 5. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement
plus sain et une meilleure santé

 Jeudi 9 juin, 15 heures-18 heures

1. La séance débutera par les observations liminaires du Président du second débat thématique consacré à l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé. Un enregistrement vidéo de cinq minutes, réalisé pour mettre en avant les problèmes liés à la pollution atmosphérique, sera projeté. Des déclarations liminaires (trois au maximum) seront faites brièvement.
2. Le Programme d’action de Batumi pour un air pur – initiative visant à améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé, conçue sous la direction du Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance – sera présenté par le Président de ladite Convention.
3. Les ministres seront invités à approuver l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur et à encourager à leur tour les pays et autres parties prenantes à la mettre en œuvre et à tenir le Comité des politiques de l’environnement informé des progrès accomplis. Cette initiative sera lancée par les pays et les organisations qui y participent, à l’occasion d’une cérémonie visant à célébrer les engagements pris[[5]](#footnote-6).
4. Après la première partie, la séance plénière sera divisée en deux séances parallèles pour un débat dirigé par un animateur sur la question de l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé. Le débat se déroulera dans le cadre d’une table ronde multipartite. Les deux séances porteront sur les mêmes questions, exposées dans le paragraphe 27 ci-après mais, étant donné la diversité des participants, des perspectives différentes pourraient être présentées au cours des débats. Une synthèse des résultats sera présentée le dernier jour de la Conférence et intégrée dans le résumé des travaux de la Conférence établi par le Président.
5. Pour faciliter les travaux de la Conférence, un document thématique de base sur l’amélioration de la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé a été élaboré par la CEE, en concertation avec le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et le Conseil ministériel européen de l’environnement et de la santé, ainsi que l’AEE, l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), l’OCDE, le PNUE et l’OMS. Le Bureau du Comité des politiques de l’environnement a préparé les questions suivantes pour orienter les discussions au titre de ce débat thématique :

a) **Polluants et politiques** : Quels polluants atmosphériques (intérieurs et extérieurs) présentent le risque le plus élevé pour l’environnement et la santé dans votre pays, et comment ce risque est-il évalué (inventaires des émissions, registres de polluants et surveillance de la qualité de l’air, ainsi que données liées à la santé, par exemple) ? Quels aspects de la pollution atmosphérique vous semblent les plus importants à gérer dans un avenir proche et à plus long terme ? Quel est le degré d’efficacité des politiques actuelles pour réduire les effets de la pollution atmosphérique sur la santé publique, en particulier dans les zones urbaines, ainsi que sur les écosystèmes et les cultures ? Que peut-on faire pour accroître l’efficacité de ces politiques et comment prend-on en compte le coût de l’inaction ?

b) **Secteurs et financement** : Quels secteurs contribuent le plus à la pollution atmosphérique dans votre pays et dans quelle mesure le Gouvernement de votre pays a-t-il réussi à intégrer des mesures de réduction de la pollution atmosphérique dans les politiques de développement et les politiques financières, ainsi que dans d’autres politiques sectorielles ? Quel rôle les décideurs et les institutions financières peuvent-ils jouer pour garantir le financement des projets de réduction de la pollution atmosphérique ?

c) **Sensibilisation et participation du public** : Les problèmes les plus courants posés par la pollution atmosphérique et le caractère transfrontière de cette pollution sont-ils globalement connus dans votre pays ? Comment peut-on améliorer la communication ? Quels sont les canaux, les messages et les moyens les plus efficaces dans votre pays ? En quoi le fait de permettre la participation du public aux processus pertinents (élaboration des politiques, par exemple) pourrait-il améliorer la qualité de l’air et quelles sont les mesures les plus efficaces dans votre pays ?

d) **Coopération** : La coopération internationale a-t-elle permis d’améliorer la qualité de l’air ? Comment la coopération internationale peut-elle améliorer l’action nationale ? D’après votre expérience, quels sont les instruments internationaux les plus efficaces ? Quelles seraient les activités à renforcer pour favoriser la ratification, la mise en œuvre et un possible développement de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et de ses protocoles ?

1. En outre, pendant les débats sur les questions susmentionnées, d’autres questions connexes seront traitées, selon qu’il conviendra, comme : l’agriculture écologique, y compris ses besoins en ressources, les charges qui pourraient peser sur l’environnement et certaines bonnes pratiques ; et la façon dont les autorités infranationales et locales, les milieux d’affaires et la société civile participent à l’amélioration de la qualité de l’air.

 Documents

Action de Batumi pour un air plus pur (ECE/BATUMI.CONF/2016/7).

Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé (ECE/BATUMI.CONF/2016/5).

Rapport d’évaluation au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance : résumé à l’intention des décideurs politiques (ECE/BATUMI.CONF/ 2016/12).

 Document d’information

Sept messages sur la pollution atmosphérique à l’intention des ministres (ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/2).

 6. Présentation des résultats des débats thématiques

 Vendredi 10 juin, 10 heures-11 h 30

1. La séance du vendredi matin débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence. À partir des rapports sur les séances interactives, les présidents des débats thématiques en présenteront les résultats au titre des points 4 et 5 de l’ordre du jour.
2. Chaque présentation sera suivie d’observations des participants concernant les principales conclusions des dialogues.

 7. Adoption des textes issus de la Conférence

 Vendredi 10 juin, 11 h 30-12 h 30

1. Cette séance débutera par les observations liminaires du Président de la Conférence qui présentera un projet du document final (Déclaration ministérielle) à adopter.
2. De plus, les pays et organisations intéressés auront la possibilité de présenter brièvement tous autres accords, engagements, initiatives ou moyens d’action sur des sujets en rapport avec les thèmes de la Conférence, que les participants seront invités à examiner.
3. Les participants seront ensuite invités à adopter la Déclaration ministérielle.

 Document

Projet de Déclaration ministérielle (ECE/BATUMI.CONF/2016/L.1).

 8. Clôture de la Conférence

 Vendredi 10 juin, 12 h 30-13 heures

1. Le Président de la Conférence en récapitulera les résultats sous la forme d’un résumé du Président.
2. La Conférence clôturera ses travaux le 10 juin 2016 à 13 heures.

Annexe

 Organisation des travaux de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »
(Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016)

| *Mercredi 8 juin* | *Jeudi 9 juin* | *Vendredi 10 juin* |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
|  | **Réunions parallèles** (*8 h 15-9 h 45*) | **Réunions parallèles** (*8 h 15-9 h 45*) |
| **1. Ouverture de la Conférence et adoption de l’ordre du jour**(*séance plénière, 9 h 30-10 h 30*) – Cérémonie d’ouverture – Adoption de l’ordre du jour**2. Le volet environnemental du Programme de développement durable à l’horizon 2030 : aller de l’avant dans la région paneuropéenne** **a) Accords multilatéraux relatifsà l’environnement, mécanismes, politiques et institutions à l’appui du Programme de développement durable à l’horizon 2030** (*débat, 10 h 30-12 h 30*) – Accords multilatéraux relatifs à l’environnement de la CEE, études de performance environnementale, Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d’action pour l’environnement, Centres régionaux pour l’environnement et Actions pour l’eau d’Astana **Photographie de groupe des chefs de délégation** (*12 h 30-13 heures*) | **4. Pour une économie plus respectueuse de l’environnement** **dans la région paneuropéenne** (*séance plénière et débat, 10 heures-13 heures*)*Questions à examiner*: a) Perspectives et défis b) Solutions pour la durabilité c) Mesures incitatives en faveur de l’écologie d) Coopération | **6. Présentation des résultats des débats thématiques** (*séance plénière, 10 heures-11 h 30*)**7. Adoption des textes issus de la Conférence** (*séance plénière, 11 h 30-12 h 30*)8. **Clôture de la** **Conférence** (*séance plénière, 12 h 30-13 heures*) |
| **Pause déjeuner** (*12 h 30-15 heures*)**réunions parallèles** (*13 h 10-14 h 50*) | **Pause déjeuner** (*13 heures-15 heures*)**réunions parallèles** (*13 h 10-14 h 50*) |  |
|  **b) Suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne** (*débat, 15 heures-16 h 30*) – Progrès dans le SEIS – Lancement de l’évaluation régionale européenne de la sixième édition du rapport sur l’avenir de l’environnement mondial **3. Vers une nouvelle société : dix ans d’éducation en vue du développement durable** (*séance plénière et débat, 16 h 30-18 heures*) | **5. Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé** (*séance plénière et débat, 15 heures-18 heures*)*Questions à examiner* : a) Polluants et politiques  b) Secteurs et financement  c) Sensibilisation et participation du public d) Coopération |  |
| **Réunions officielles/réunions parallèles** (*18 h 15-20 h 15*) | **Réunions officielles/réunions parallèles** (*18 h 15-20 h 15*) |  |

1. Voir www.unece.org/env/efe/batumi/welcome. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir http://efebatumi.com/en/conference/batumi-ministerial-2016. [↑](#footnote-ref-3)
3. La version définitive des principales conclusions sera disponible avant la mi-avril 2016. On pourra y accéder sur le site web de la CEE. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le modèle de formulaire pour la présentation d’engagements par les pays et organisations intéressés figure dans l’appendice au document présentant le Cadre stratégique. Les engagements doivent être soumis, si possible, avant le 9 mai 2016 afin de faciliter les préparatifs de la cérémonie (cependant, les engagements peuvent être soumis jusqu’au début de la Conférence). [↑](#footnote-ref-5)
5. Le modèle de formulaire pour la présentation d’engagements par les pays et organisations intéressés figure dans l’annexe au document présentant l’Initiative. Les initiatives doivent être soumises, si possible, avant le 9 mai 2016 afin de faciliter les préparatifs de la cérémonie (cependant, les engagements peuvent être soumis jusqu’au début de la Conférence). [↑](#footnote-ref-6)